

Pas de réinhumation, ni rapatriement pour Mwambutsa, la Suisse entretient le suspens

Jeune Afrique, 15 juin 2015 Entre la Suisse et le Burundi, que faire de la dépouille de l'ex-roi Mwambutsa IV? Le sort de la dépouille de l'ex-roi du Burundi est toujours incertain, suspendu à une décision de la justice suisse. Une partie de la famille espère la voir rapatrier au Burundi, l'autre souhaite que Mwambutsa IV (photo) repose en Suisse. Depuis 2012, la maison royale plaide auprès des autorités suisses pour le retour au pays de la dépouille de Mwambutsa IV. Un rapatriement que le souverain excluait dans son testament. C'est une nouvelle veillée funèbre se joue entre Gitega et Bujumbura depuis bientôt trois ans.

Désormais en butte à des tracasseries juridiques afin de pouvoir postuler à un troisième mandat présidentiel, Pierre Nkurunziza se retrouve également au cœur d'une procédure administrative dont il se serait bien passé : celle relative au rapatriement de la dépouille du roi Mwambutsa IV Bangiricenge, enterré près de Gitega, à Meyrin, où il est décédé en 1977. Une simple formalité, pensait le chef de l'État lorsqu'il a sollicité auprès des autorités suisses, en attendant le retour au Burundi du corps de l'avant-dernier monarque de la dynastie Ganwa qui a régné sur le pays pendant plus de trois siècles. Pierre Nkurunziza avait pourtant l'accord de SAR la princesse Rosa Paula Iribagiza, 81 ans, fille aînée du dernier enfant encore en vie du défunt mwani. À quelques mois du cinquantième anniversaire de l'indépendance (célébrée le 1er juillet), le président voyait là une bonne occasion de sceller la réconciliation du pays avec lui-même en offrant à Mwambutsa IV des funérailles nationales. Un symbole que le retour à sa terre de montagne sur le territoire de l'âge de 3 ans, en décembre 1915. Il le quittera en juillet 1966, chassé par son deuxième fils, Charles (Ntare V), alors âgé de 19 ans à lui-même déposé, quelques mois plus tard, lors du coup d'État qui aboutit à l'instauration de la République. Mwambutsa IV prit le chemin de l'exil en 1967 et s'installa à Gitega, où il vécut jusqu'à sa mort. Loin des siens et d'un pays sur lequel il régna cinquante et un ans. D'abord régimes coloniaux allemand, puis belge (à partir de 1919) et, après qu'il eut créé un Parlement et organisé les premières élections multiethniques, en tant que premier chef d'État du Burundi indépendant. Le pays lui a pris ses deux fils. L'aîné, né de son union avec Thérèse Kanyonga (dont il divorça en 1946), le prince héritier Louis Rwagasore assassiné sur ordre des Belges en 1961 en raison de son combat pour l'indépendance. Quant au cadet (qu'il eut de sa seconde épouse, Baramparaye), Charles Ndizeye, époux du roi Ntare V de juillet à novembre 1966, il fut tué lors des massacres d'avril 1972. Un destin aussi tragique pour la dynastie Ganwa que connu des Burundais d'aujourd'hui dont les deux tiers étaient nés à l'époque. En Europe, les membres de la famille royale dure depuis 2003 pour se voir reconnaître par le président Pierre Buyoya qui, en toute fin de mandat, les a inscrits sur la liste civile de l'État, au nom de l'union sacrée du pays. Après trente ans d'exil, Rosa Paula est rentrée à Bujumbura, l'année suivante, à l'âge de 70 ans sous l'étiquette du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), le parti présidentiel. Mandat qu'elle a honoré jusqu'en 2010, date où elle est devenue héritière de la maison royale, à la suite du décès de la reine mère, Baramparaye, à Gitega, l'ancienne capitale royale. Respect Parti depuis longtemps d'opposition, Mwambutsa IV n'a pu apprécier, depuis les rives du Lac Tanganyika, rendu par la République burundaise, à « avec les honneurs » (mais dans un sens symbolique), sa deuxième épouse qui vivait à Gitega depuis 1966. Le monarque a emporté avec lui à l'exil l'image d'un pays qui l'a chassé, qui a tué ses enfants et dispersé sa famille, confirme la princesse Louise Muhirwa, sa petite-fille, rencontrée à Bujumbura. Au point de ne jamais vouloir y rentrer, même pour s'y faire enterrer, ce qu'il a expressément exclu dans son testament. C'est justement ce document que brandit la princesse Esther Kamatari, nièce du roi, pour demander à la justice suisse de faire respecter les dernières volontés de son oncle, à plutôt que de spéculer sur les enjeux d'une quelconque réconciliation nationale, comme elle l'a rappelé dans un droit de réponse envoyé à la presse helvétique. Après la disparition de son père, le prince Ignace (décédé en 1964 dans des circonstances jamais élucidées), et son frère Godefroid (mort à Kigali, au Rwanda, en 2005), la princesse Esther n'est pas prête à abandonner le corps de son oncle dans un régime auquel elle s'est opposée lors des scrutins de 2005. Et qu'elle semble mépriser autant que la branche de la famille rentrée à Bujumbura l'encense. Chambre froide Les deux camps familiaux s'opposent donc au civil et au pénal devant la justice suisse, qui a autorisé l'exhumation de Mwambutsa IV dès le mois de mai 2012, avant de geler le rapatriement dans la foulée. Et, depuis près de trois ans, les restes de l'ancien souverain attendent donc dans une chambre froide des pompes funèbres genevoises. Dernier épisode en date : la justice suisse s'est opposée à la réinhumation le 11 juin. Sans pour autant ordonner le rapatriement. « Il ne s'agit pas juste de mon grand-père. Le roi fait partie de l'histoire et de son peuple. Le symbole dépasse largement la famille », a déclaré à la barre la princesse Anne-Marie Ndenzako, autre petite-fille du monarque, favorable au rapatriement du corps. « Le Burundi n'a pas besoin de la dépouille de son roi pour faire la paix. Personne n'en est propriétaire ! » rétorque la princesse Esther, que l'avocat des autorités burundaises qualifie d'« ambitieuse » et d'« intrigante ». La demi-sœur de la princesse Paula, Colette Uwimana, qui s'occupait de la concession au cimetière de Meyrin et a donc autorisé l'exhumation en 2012, a été relaxée mi-janvier par le tribunal pénal de première instance, où elle comparait pour « atteinte à la vie des morts » sur plainte de la princesse Esther et de nombreuses ONG burundaises. Fin février, la justice suisse a rejeté la demande de l'État burundais, qui peut encore saisir le tribunal fédéral. Plus que quelques semaines, donc, de connaître la destination finale de la dépouille du bon roi Mwambutsa, qui ne sera certainement pas mécontent de pouvoir à nouveau se retourner dans sa tombe. Que ce soit à Meyrin, à Bujumbura ou à Gitega. Par Olivier Caslin